

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 16 avril 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

### Spécialité NEPHROLOGIE

(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BOUDALIA	Amir
2	DAMBABA	Hadjarath
3	DIALLO	Oury Bailo
4	DIALLO	Mamadou Mouctar
5	ETEKA	Evariste Christel Ulrich
6	MANNAI	Khouloud
7	MUAMBA MUTOMBO	Jonathan
8	NINGARO TIMEM	Gloria

***Cette liste est valable 18 mois.***

Cayenne, le 23 avril 2024

Dimitri Grygowski  
Directeur Général de l'ARS de Guyane  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Romain BÉGIN-CHABOUD